



Association
INTERCAMSP
Association Loi 1901
Siège social : 28 Rue Chanzy
13300 SALON DE PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024

CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€
inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia
243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence
820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 30 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INTERCAMSP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et du rapport financier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêté par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 3 juin 2025,

Gérald RECH
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence



Bilan Synthétique

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. incorporelles / Avances et	711 074,34	477 754,03	233 320,31	320 116,80
Immobilisations corporelles				
Constructions	13 379,85	13 379,85		61,18
Autres immobilisations corporelles	54 714,43	43 130,43	11 584,00	11 472,27
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	808,94		808,94	808,94
ACTIF IMMOBILISE	779 977,56	534 264,31	245 713,25	332 459,19
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comman				20,80
Créances				
Usagers et comptes rattachés	159 787,92		159 787,92	146 471,09
Autres créances	98 779,94		98 779,94	242 765,41
Divers				
Valeurs mobilières de placement	33 427,39		33 427,39	32 115,24
Disponibilités	166 328,90		166 328,90	124 447,85
Charges constatées d'avance	4 746,00		4 746,00	6 871,00
ACTIF CIRCULANT	463 070,15		463 070,15	552 691,39
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 243 047,71	534 264,31	708 783,40	885 150,58

Bilan Synthétique

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Report à nouveau	422 301,05	269 420,58
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 913,29	152 880,47
FONDS PROPRES	475 214,34	422 301,05
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	4 226,00	3 078,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 226,00	3 078,00
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	57 380,04	120 436,69
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	57 380,04	120 436,69
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 700,09	9 799,25
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 209,99	73 882,60
Dettes fiscales et sociales	70 131,46	122 760,51
Autres dettes	12 921,48	24 936,48
Produits constatés d'avance		107 956,00
DETTES	229 343,06	459 771,53
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	708 783,40	885 150,58

Compte de résultat Synthétique

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Production vendue	357 281,79	111 138,82
Production immobilisée		58 387,89
Subventions d'exploitation	305 127,20	586 743,80
Reprises et Transferts de charge	28 944,50	3 780,00
Cotisations	273 289,00	286 605,00
Autres produits	213,55	911,64
Produits d'exploitation	964 856,04	1 047 567,15
Autres achats non stockés et charges externes	174 989,39	171 361,19
Impôts et taxes	17 527,65	14 577,61
Salaires et Traitements	360 774,56	364 722,91
Charges sociales	121 893,25	117 734,84
Amortissements et provisions	189 021,34	178 952,16
Autres charges	26 515,73	2 610,12
Charges d'exploitation	890 721,92	849 958,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	74 134,12	197 608,32
Produits financiers	1 469,75	986,16
Charges financières	1 038,95	1 697,01
Résultat financier	430,80	-710,85
RESULTAT COURANT	74 564,92	196 897,47
Produits exceptionnels		3 629,00
Charges exceptionnelles	2 716,63	12 015,00
Résultat exceptionnel	-2 716,63	-8 386,00
Impôts sur les bénéfices	18 935,00	35 631,00
EXCEDENT OU DEFICIT	52 913,29	152 880,47
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'association : INTERCAMSP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 708 783 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 52 913 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

* Agencements des constructions : 10 à 20 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	615 809	95 265		711 074
Immobilisations incorporelles	615 809	95 265		711 074
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 380			13 380
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	8 530			8 530
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	49 441	8 579	11 836	46 185
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	71 351	8 579	11 836	68 094
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	809			809
Immobilisations financières	809			809
ACTIF IMMOBILISE	687 969	103 844	11 836	779 978

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles

Il a été décidé lors de la réunion de Bureau du 27 mars 2024 de passer la durée d'amortissement du logiciel sur 3 ans à compter de 2023.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	295 693	182 061		477 754
Immobilisations incorporelles	295 693	182 061		477 754
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	13 319	61		13 380
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	8 530			8 530
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	37 969	5 751	9 119	34 601
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	59 818	5 812	9 119	56 510
ACTIF IMMOBILISE	355 510	187 873	9 119	534 264

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 264 123 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	809		809
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	159 788	159 788	
Autres	98 780	98 780	
Charges constatées d'avance	4 746	4 746	
Total	264 123	263 314	809
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVANCE IJSS	636
Total	636

NOTES SUR LE BILAN

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de re					
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves		152 880		152 880	
Report à Nouveau	269 421		152 880		422 301
Excédent ou déficit de l'exercic	152 880	-152 880	52 913		52 913
Situation nette	422 301		205 794	152 880	475 214
Fonds propres consommptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	422 301		205 794	152 880	475 214

Provisions

NOTES SUR LE BILAN

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercic	Dotations de l'exercic	Reprises utilisées de l'exercic	Reprises non utilisée de l'exercic	Provisions à la fin de l'exercic
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	3 078				4 226
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	3 078				4 226
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 148			
Financières					
Exceptionnelles					

A compter du 31 décembre 2019, l'association comptabilise la provision pour Indemnités de départ à la retraite en base de la dette actuarielle.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 208 643 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	57 380	43 060	14 320	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 210	68 210		
Dettes fiscales et sociales	70 131	70 131		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 921	12 921		
Produits constatés d'avance				
Total	208 643	194 323	14 320	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	63 057			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	52 040
PROV. CONGES PAYES	29 168
PROV CH SOC SUR CP	10 209
TAXE SUR LES SALAIRES	2 616
Total	94 033

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 746		
Total	4 746		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Formations Cotisations	
TOTAL	630 571

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 400 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 717	
TOTAL	2 717	

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9 personnes dont 1 apprenti.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés				
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total				

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les dirigeants de l'association sont bénévoles.